



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 Janvier 2018

20 Heures 30 – Salle de la Mairie

L'an deux mille dix-huit le vingt-deux janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de MONTROZIER, dûment convoqué le treize janvier deux mille dix-huit, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe MÉRY, Maire.

Présents : M. Robert JOULIÉ, Mme Michèle PIGNAN, M. Marc SOLINHAC, Mme Myriam CABROL, M. Bernard ARETTE, M. Laurent GAFFARD, Mme Fatima DANSETTE, M. Stéphane CHAPTAL, M. Michel BOSCH, Mme Séverine RAFFY, Mme Véronique GAIDE, M. Benoît RASCALOU.

Absente excusée : Madame Bernadette POMIES

Pouvoir de vote : Madame Bernadette POMIES donne pouvoir de vote à Madame Séverine RAFFY

Secrétaire de séance : M. Bernard ARETTE

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 14

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la séance précédente
- Délibération pour avis du conseil municipal sur les rythmes scolaires à la rentrée 2018-2019
- Travaux de mise en accessibilité de la Mairie : approbation du projet et du plan de financement
- Opération bourg centre : travaux d'aménagement pour la requalification des espaces publics centraux à Gages le Haut 1^{ère} tranche et création d'équipements sportifs : approbation des projets et demande de subventions auprès des différents partenaires financiers
- Délibération pour autoriser la signature de l'avenant N°1 au marché de maîtrise d'œuvre visant à requalifier et revaloriser les espaces publics de Gages le Haut
- Délibération pour autoriser la signature du devis concernant la création d'un ossuaire communal et d'un caveau communal au cimetière de Montrozier
- Informations et questions diverses

Monsieur le Maire demande aux élus de rajouter à l'ordre du jour la délibération pour autoriser la signature de la convention pour la mise en place des mesures de compensation de préservation des espèces protégées.

La modification de cet ordre du jour est votée à l'unanimité.

1- Approbation du compte-rendu de la séance du 12 Décembre 2017

Après lecture du compte-rendu de la séance du 12 Décembre 2017 par Isabelle POUJADE, secrétaire, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte-rendu.

Après quelques remarques immédiatement corrigées, le compte-rendu du précédent Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

2- Avis du Conseil Municipal sur les rythmes scolaires à la rentrée scolaire 2018-2019

Monsieur le Maire fait part aux élus du courrier de Monsieur le directeur des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aveyron en date du 27 octobre 2017 qui indique aux élus, que dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire 2018-2019, il a demandé aux directeurs et directrices d'école de réunir un conseil d'école au plus tard le 16 février 2018.

Ce sera l'occasion de stabiliser l'organisation actuelle, voire, le cas échéant, d'en proposer une modification. Le conseil d'école se prononcera avec précision sur les horaires qu'il désire voir mis en place et établira un compte



rendu dans lequel devront figurer le consensus sur le choix de l'organisation scolaire ainsi que les horaires sollicités.

Monsieur le Maire précise que ce sujet a été abordé lors des différentes réunions du PEDT (projet éducatif territorial).

La demande de modification des rythmes scolaires doit faire l'objet d'une concertation de l'ensemble des acteurs locaux : commune, associations Familles Rurales et parents d'élèves, enseignants, conseil d'école mais aussi des parents d'élèves et le sondage réalisé auprès des 121 familles fait ressortir le résultat suivant (enquête réalisée auprès des 121 familles) :

Pour les 4 jours : 77 familles

Pour les 4.5 jours : 22 familles

Si le projet de modification est validé lors du conseil d'école de février, il sera transmis à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aveyron avec la délibération du conseil municipal il appartiendra ensuite au directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) d'arrêter l'organisation de la semaine scolaire, après examen des projets qui lui auront été transmis et consultation des organisateurs de transport scolaire.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, donne un avis favorable pour le passage à la semaine à 4 jours à la rentrée scolaire 2018-2019.

Délibération 2018/01 votée à l'unanimité.

3- Travaux accessibilité Mairie : validation du projet et du plan de financement prévisionnel

Monsieur le Maire rappelle aux élus que lors de la réunion du 13 juin 2016, le conseil municipal a délibéré pour approuver l'Agenda d'Accessibilité Programmée dit Ad'AP de patrimoine pour mettre en conformité les ERP et IOP de la commune et autoriser le Maire à signer et déposer la demande d'Ad'AP auprès de la Préfecture.

L'Ad'AP de patrimoine correspond à un engagement de procéder aux travaux de mise en conformité, dans un délai déterminé et limité. Le diagnostic de l'accessibilité des ERP et IOP de la commune a montré que 13 ERP et 8 IOP n'étaient pas conformes à la réglementation en vigueur.

Ceux en conformité ont fait l'objet d'une attestation d'accessibilité envoyée au Préfet.

Aussi, la Commune de Montrozier a élaboré son Ad'AP de patrimoine sur 3 ans pour plusieurs ERP / IOP communaux, comportant notamment le phasage et le coût annuel des actions projetées.

Cet agenda a été déposé en préfecture avant le 27 septembre 2016, conformément à la réglementation en vigueur.

Monsieur le Maire demande à Madame PIGNAN de présenter les travaux d'accessibilité de la Mairie qui permettront l'accès aux personnes à mobilité réduite ; ce projet intègre :

- L'accès à la salle du conseil municipal qui est à l'étage,
- L'aménagement des sanitaires de l'étage pour accès handicapé,
- Une banque d'accueil accessible aux fauteuils,
- La mise aux normes de la porte d'entrée de la Mairie,
- Le déménagement de l'agence postale communale actuellement desservie par un escalier, en lieu et place du bureau du Maire (ceci en vue de minimiser les coûts de l'accessibilité de l'agence postale communale).

Les services de la poste ont été intégrés dans le projet de délocalisation de l'agence postale communale en lieu et place du bureau de Monsieur le Maire.

Les travaux d'accessibilité de la Mairie présentés dans les devis se déclinent ainsi :

- Poser une plateforme monte-escalier à l'intérieur d'un escalier tournant,
- Créer un sanitaire correspondant aux règles d'accessibilité,
- Avancer la banque d'accueil et l'équiper d'un retour pour les personnes qui utilisent un fauteuil roulant,
- Poser une porte principale d'entrée, avec sas sécurisé, système d'ouverture de porte et interphone vidéo,
- Poser une porte extérieure pour l'agence postale communale, en sécurité et en conformité,



- Modifier des cloisons suite à la transformation des bureaux Maire et agence postale communale,
- Réaliser des travaux électriques,
- Acheter les fournitures diverses nécessaires.

Nature des Travaux	Montant des travaux HT
Fourniture et installation plate-forme d'escalier	18 500.00
Plomberie : mise aux normes toilettes	1 209.00
Fabrication et pose banque d'accueil	5 390.00
Serrurerie : mise aux normes porte d'entrée principale	3 709.00
Menuiseries intérieures et extérieures agence postale	4 980.00
Cloisons sèches	1 990.00
Electricité	6 254.00
Fournitures diverses	5 000.00
TOTAL	47 032.00

Le financement prévisionnel de cette opération pourrait s'effectuer de la façon suivante :

- Montant des travaux HT :47 032,00 € soit 56 438,400 € TTC
- Subvention Etat (50 %)23 516,00 €
- Subvention Département (25%).....11 758,00 €
- Subvention Région (5 %).....2 351,60 €
- Budget communal : 9 406,40 €

Après avoir entendu cet exposé et en après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le projet et le plan de financement énoncé ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à solliciter les différents partenaires financiers pour qu'ils accompagnent cette opération.

Délibération 2018/02 votée par 1 voix contre, 1 abstention et 12 voix pour.

4- Requalification des espaces publics centraux à Gages le Haut : approbation du projet et du plan de financement prévisionnel.

Monsieur le Maire rappelle aux élus que le schéma directeur élaboré par le CAUE dans le cadre du programme aménagement de bourg centre du Conseil Départemental a été validé lors de la réunion du conseil municipal du 05 avril 2016.

Il rappelle ensuite aux élus la délibération du conseil municipal en date du 07 novembre 2016 relative au choix du maître d'œuvre pour la réalisation d'une opération de requalification sur le village de Gages et c'est l'équipe composée du cabinet d'architectes PRONAOS, de la paysagiste Amélie VIDAL et du cabinet de géomètre BOIS qui a été retenue.

Le programme établi identifiait les objectifs suivants :

- Valoriser les espaces publics centraux,
- Des entrées de bourg à adapter.

Dans sa proposition, l'équipe de maîtrise d'œuvre proposait de valoriser le caractère du village, lié à son implantation en bordure du causse en développant les points suivants :

- Maintenir et renforcer le caractère minéral des affleurements du causse,
- Maintenir le caractère végétal pour renforcer l'image de village pour ne pas accentuer l'urbain,
- Développer les cheminements doux (piétons et vélos) en les dissociant des circulations véhicules,
- Rendre ces cheminements accessibles aux personnes à mobilité réduite,
- Aménager les aires pour les jeunes en les inscrivant dans les espaces publics,
- Aménager les circulations véhicules pour réduire la vitesse.



Monsieur le Maire rappelle que suite à la présentation de l'avant-projet le 09 octobre 2017, il a été décidé de réaliser les travaux en plusieurs tranches annuelles entre 2018 et 2020 en fonction des autres projets, des crédits disponibles et des partenariats financiers possibles et de commencer par travailler sur les espaces publics centraux, lieu de convivialité, de rencontres, d'échanges, de services à la population, point de rencontre entre plusieurs quartiers ; et pour permettre de maintenir l'utilisation des différents équipements notamment la cantine, la salle des fêtes, le projet distinguant plusieurs zones d'interventions (tronçons 1 à 4).

Pour l'année 2018, c'est le tronçon 1 qui sera engagé. Il prévoit notamment :

- la requalification des espaces verts entre l'école et la salle des fêtes et derrière la microcrèche avec notamment la création de murets en pierre du causse pour structurer l'espace en terrasse ;
- l'aménagement d'un théâtre de verdure (3 marches arrondis en béton blanc), susceptible d'accueillir les groupes d'enfants ou d'adolescents et les manifestations du club de théâtre local ;
- l'aménagement des liaisons piétonnes entre les différents espaces en les rendant accessibles aux personnes à mobilité réduite : de l'école à la cantine, de la microcrèche et du centre de loisirs à la médiathèque... ;
- la création d'une aire de jeux pour enfants ;
- l'aménagement d'un parvis devant la salle des fêtes qui puisse permettre l'accueil de stands pour un marché ou autre manifestation ;
- la requalification de l'espace parking sous la salle des fêtes tout en préservant les circulations piétonnes et son autre usage d'accueil de manifestations : fête foraine, kermesse.

Ces travaux permettront également de réserver les emplacements et les accès nécessaires aux équipements sportifs (terrain multisport, piste de pumptrack) qui seront créés concomitamment à cette opération d'aménagement d'espaces publics.

Le coût global du projet (requalification des espaces publics centraux entrées de village) est évalué à 534 433.10 € HT soit 641 319.72 € TTC.

Pour le tronçon 1 qui fait l'objet de cette demande de subvention, le coût s'établit à 217 008 € HT avec le détail suivant :

Requalification des espaces publics du village de Gages le Haut	ESTIMATION DES TRAVAUX
Frais d'études et d'installation des entreprises	8 500,00
Réalisation de terrasses - Mouvement de terre	19 835,00
Reprofilage de l'aire de stationnement et aménagement d'un parvis	25 500,00
Revêtement aire de stationnement	5 580,00
Revêtement du parvis devant la salle des fêtes ainsi que de la liaison piétonne et PMR en Enrobé coloré	4 950,00
Liaison piétonne en dalle béton blanc	2 700,00
Délimitation en métal des espaces verts et zones piétonnes	12 000,00
Signalisation verticale	2 580,00
Signalisation horizontale - marquage au sol	534,50



Gestion des eaux pluviales		7 250,00
Réseaux secs		440,00
Travaux espaces verts (travail du sol, semis, plantations, système d'arrosage...)		22 238,50
Travaux de maçonnerie : Confection d'un théâtre de forme arrondie en Béton blanc - construction de murets en pierres sèches		67 000,00
Mobilier urbain (banc, corbeille de propreté, garde-corps, plot anti-stationnement ...)		17 900,00
Mise en place d'une aire de jeux avec sol souple		20 000,00
TOTAL Tronçon 1	H.T.	217 008,00

Monsieur le Maire indique aux élus qu'il est nécessaire de rajouter les frais de maîtrise d'œuvre au montant des travaux soit 14 322,53 € HT soit une dépense prévisionnelle totale qui s'élève à 231 330,53 € HT.

Le financement prévisionnel de cette opération pourrait s'effectuer de la façon suivante :

- Montant des travaux et maîtrise d'œuvre :.....	231 331,00 €
- Subvention Etat (25 %)	57 832,75 €
- Subvention Département (30%).....	69 399,30 €
- Subvention Région (25 % plafonné à 100 000 €)	25 000,00 €
- Budget communal :	79 098,95 €

Après avoir entendu cet exposé et en après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le projet et le plan de financement énoncé ci-dessus, autorise Monsieur le Maire à solliciter les différents partenaires financiers pour qu'ils accompagnent cette opération.

Délibération 2018/03 votée à l'unanimité.

5- Création d'équipements sportifs dans le cadre d'une opération d'aménagement d'espaces publics : approbation du projet et du plan de financement prévisionnel.

Monsieur le Maire rappelle aux élus que le schéma directeur élaboré par le CAUE dans le cadre du programme aménagement de bourg centre du Conseil Départemental a été validé lors de la réunion du conseil municipal du 05 avril 2016.

Il rappelle ensuite aux élus la délibération du conseil municipal en date du 07 novembre 2016 relative au choix du maître d'œuvre pour la réalisation d'une opération de requalification sur le village de Gages et c'est l'équipe composée du cabinet d'architectes PRONAOS, de la paysagiste Amélie VIDAL et du cabinet de géomètre BOIS qui a été retenue.

Le programme établi identifiait les objectifs suivants :

- Valoriser les espaces publics centraux,
- Des entrées de bourg à adapter.

Dans sa proposition, l'équipe de maîtrise d'œuvre proposait de valoriser le caractère du village, lié à son implantation en bordure du causse en développant les points suivants :

- Maintenir et renforcer le caractère minéral des affleurements du causse,
- Maintenir le caractère végétal pour renforcer l'image de village pour ne pas accentuer l'urbain,
- Développer les cheminements doux (piétons et vélos) en les dissociant des circulations véhicules,
- Rendre ces cheminements accessibles aux personnes à mobilité réduite,



- Aménager les aires pour les jeunes en les inscrivant dans les espaces publics,
- Aménager les circulations véhicules pour réduire la vitesse.

Monsieur le Maire rappelle que suite à la présentation de l'avant-projet le 09 octobre 2017, il a été décidé de réaliser les travaux en plusieurs tranches annuelles entre 2018 et 2020 en fonction des autres projets, des crédits disponibles et des partenariats financiers possibles et de commencer par travailler sur les espaces publics centraux, lieu de convivialité, de rencontres, d'échanges, de services à la population, point de rencontre entre plusieurs quartiers.

Les travaux qui seront réalisés en 2018 dans le cadre d'une opération de requalification des espaces publics centraux de Gages le Haut permettront également de réserver les emplacements et les accès nécessaires aux équipements sportifs qui seront créés concomitamment à cette opération :

- Création d'un terrain multisport pour les ados,
- Création d'une piste de pumptrack multigénérationnelle,
- Requalification du terrain de tennis.

Le terrain multisport sera créé sur l'ancien terrain de tennis. Cet emplacement permet une localisation centrale et accessible pour les plus jeunes tout en restant sous la vigilance des adultes. La proximité avec l'école permettra une utilisation aisée pour les activités sportives des différentes classes.

Enfin la réutilisation de la plateforme de l'ancien tennis permettra une économie en termes de travaux au regard des autres hypothèses de localisation envisagées.

La piste de pumptrack sera positionnée dans un espace vert relié au terrain multisport par des cheminements piétons. Cet espace vert situé à proximité de la micro crèche et du centre de loisirs est très qualitatif mais un peu en retrait et peu utilisé, c'est pourquoi une attention toute particulière sera apportée à l'intégration paysagère de cet équipement.

Le terrain de tennis sera repositionné au niveau du stade Pouget sur un espace de stationnement existant. Le club de tennis pourra ainsi bénéficier des infrastructures à proximité et notamment du club house pour le stockage de son matériel et l'organisation des manifestations.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 175 000,00 € HT soit :

Réalisation d'un terrain multisport : 50 000,00 € HT

Réalisation d'une piste pumptrack : 70 000,00 € HT

Réalisation d'un terrain de tennis : 55 000,00 € HT

Le financement prévisionnel de cette opération pourrait s'effectuer de la façon suivante :

- Montant des travaux :.....	175 000,00 €
- Subvention Leader (48 %) :	78 700,00 €
- Subvention Etat (20 %)	35 000,00 €
- Subvention Communauté de Communes (2%)	3 500,00 €
- Subvention Région (30 % plafonné à 76 000 €)	22 800,00 €
- Budget communal :	35 000,00 €

Après avoir entendu cet exposé et en après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le projet et le plan de financement énoncé ci-dessus, autorise Monsieur le Maire à solliciter les différents partenaires financiers pour qu'ils accompagnent cette opération.

Délibération 2018/04 votée à l'unanimité.

6- Avenant N°1 au marché de maîtrise d'œuvre visant à requalifier et revaloriser les espaces publics de Gages le Haut.

Monsieur le Maire rappelle aux élus la délibération du conseil municipal en date du 07 novembre 2016 relative au choix du maître d'œuvre pour la réalisation d'une opération de requalification sur le village de Gages et c'est



l'équipe composée du cabinet d'architectes PRONAOS, de la paysagiste Amélie VIDAL et du cabinet de géomètre BOIS qui a été retenue pour un montant de 13 075,00 € HT (tranche ferme).

Monsieur le Maire indique aux élus que le forfait définitif de rémunération est le produit du taux de rémunération fixé dans l'acte d'engagement soit 6,60 % par le montant du coût prévisionnel des travaux estimé au stade avant-projet et que ce forfait sera fixé pour chaque tranche optionnelle par avenant.

Considérant le montant des travaux retenus dans le cadre d'une première tranche de travaux qui seront réalisés au cours de l'année 2018 :

- Requalification des espaces publics centraux de Gages : 217 008,00 € HT
- Création d'équipements sportifs : 108 200,00 € HT

soit un montant total prévisionnel de travaux de 325 208,00 € HT (cf. document joint en annexe);

Monsieur le Maire propose de fixer le forfait de rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre de la façon suivante : 325 208 € HT x 6,60 % = 21 463,73 € HT.

Il présente aux élus le tableau de répartition des honoraires par phase de mission et cotraitants transmis par l'équipe de maîtrise d'œuvre et joint en annexe.

Après avoir entendu cet exposé et en après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'avenant N°1 au marché de maîtrise d'œuvre visant à requalifier et revaloriser les espaces publics de Gages le Haut tel que présenté pour un montant de 21 463,73 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant N°1. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2018.

Délibération 2018/05 votée à l'unanimité.

7- Délibération pour choix de l'entreprise qui réalisera la fourniture et la pose d'un caveau communal et ossuaire au cimetière de Montrozier.

Monsieur le Maire indique aux élus qu'en prévision des exhumations à réaliser courant 2018 au cimetière de Montrozier, il est nécessaire de créer un ossuaire communal.

Après réflexion, il apparaît opportun de construire en même temps un caveau d'attente communal au-dessus de l'ossuaire.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Benoît RASCALOU de présenter le dossier, une consultation a été adressée à 4 prestataires et seulement 3 ont répondu :

- PF Ferrand-Forgeas : 4 062,50 € HT soit 4 875,00 € TTC
- PFG : 4 500,00 € HT soit 5 382,00 € TTC
- Ets ALARY Patrick-Henry : 2 900,00 € HT soit 3 480,00 € TTC

Monsieur Benoît RASCALOU indique aux élus que l'entreprise ALARY Patrick-Henry propose la même construction que le caveau communal d'attente du cimetière de Gages, en béton avec portes granit et les deux autres proposent un monument en granit complet.

Après discussion, il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise ALARY Patrick-Henry qui s'élève à 3 480,00 € TTC.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise ALARY Patrick-Henry qui s'élève à 3 480,00 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer le devis. Les crédits sont inscrits au budget 2018 de la Commune.

Délibération 2018/06 votée à l'unanimité.

8- Délibération pour autoriser la signature de la convention pour la mise en place des mesures de compensation de préservation des espèces protégées

Après discussion sur le projet de convention transmis par le conseil départemental, il est proposé de demander des renseignements complémentaires et de reporter ce dossier lors d'une prochaine réunion du conseil municipal. Madame Séverine RAFFY s'occupe de demander les informations nécessaires.



9- Informations et questions diverses

- Renouvellement de l'adhésion au CNAS : Monsieur le Maire présente le bilan de l'année 2017 et indique aux élus que le renouvellement pour l'année 2018 est, conformément à la convention d'adhésion, par tacite reconduction.

- Le repas des élus et du personnel est programmé au vendredi 02 février 2018 au Causse Comtal.

- Monsieur le Maire présente aux élus le devis de l'entreprise ALARY de Bertholène pour la mise en sécurité des murs de l'Eglise de Montrozier, il s'élève à 1 909,50 € TTC mais ne comprend que le prix d'une des 6 parties de la nef ; une d'entre elles menace sérieusement de s'effondrer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

**Le Maire,
Christophe MÉRY**